



Conditions Générale de Vente

PRIX: Notre offre est valable un mois. Les prix sont HTVA. Les fournitures et services délivrés au client se limitent à celles et ceux décrits à la commande à l'exclusion de tout autre. Le prétexte d'une omission quelconque ne donne pas droit à une fourniture ou à un service gratuit : si le client désire un supplément, un devis est envoyé et son délai prend cours à dater de la réception de la commande complémentaire signée. Notre offre devient un bon de commande à la signature du client. Nous sommes engagés à honorer la commande après confirmation écrite de notre part.

NOTES TECHNIQUES - GARANTIES SUR LE PRODUIT: La fabrication s'entend conforme aux caractéristiques techniques reprises à la commande uniquement. Tout catalogue ou documentation ou descriptif non édité par nous dont nous ne faisons pas référence ne nous engage pas. Tout plan ou cahier des charges soumis par l'acheteur est utilisé à titre documentaire et ne modifie pas la portée de nos conditions générales de vente. La garantie décennale est d'application sur nos produits et services dans les limites suivantes: la garantie sur les quincailleries, la vitrerie, les profils PVC ou bois ou alu est celle de nos fournisseurs. La garantie est subordonnée à ce que le client agisse en bon père de famille pour préserver et entretenir nos fournitures. Les réglages ou défauts de placement incombent à celui qui a placé les menuiseries. Les tolérances pour qualité, épaisseur, dimensions, planités, teintes sont celles de nos fournisseurs. Un défaut d'aspect est recevable s'il est visible à 3 mètres en recul par lumière naturelle. Les griffes ou autres dégâts constatés après livraison ou pose n'engageant pas notre responsabilité. Les valeurs Thermiques sont reprises à titre indicatif (certaines peuvent être erronées).

DELAI: Le délai de livraison repris à la commande est donné à titre indicatif et ne peut être garanti. Il prend cours à partir du moment où nous disposons de toutes les données pour la mise en fabrication. Un retard de livraison ne peut donner lieu à l'annulation de la commande, à une indemnité quelconque, ni au refus de la marchandise par l'acheteur. **DIVERS:** Le client assure à ses frais les menuiseries, dès leur livraison ou leur placement, contre le vol et les dégradations causées par des tiers. L'annulation par le client de sa commande non encore mise en fabrication pourra être acceptée moyennant un dédommagement de 20% du montant de la commande + TVA. En cas de litige, seul les tribunaux de Namur sont compétents. Le soussigné marque son accord pour recevoir les factures et tout document provenant de Select Menuiserie par courrier électronique à l'adresse du client.

PAIEMENT: Le client s'engage formellement à effectuer le paiement suivant les modalités reprises ci-dessous. Le non-respect des conditions de paiement reprises au bon de commande entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable une indemnité forfaitaire de 15 % avec un minimum de 250 euros, outre un intérêt moratoire au taux de 10 % l'an. Lorsque la commande prévoit un acompte, la mise en fabrication débute à la réception de cet acompte. Nous nous réservons le droit de procéder à la mise en fabrication avant paiement de l'acompte pour des raisons d'organisation interne. La faillite de l'acheteur annule sur le champ de façon formelle et sans aucune notification préalable les commandes qui nous auraient été passées ainsi que les livraisons en cours. La commande fabriquée dont la fourniture est retardée par le fait du client sera facturée à la date de livraison prévue et le délai de paiement sera celui prévu à la commande. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne la déchéance du terme accordé pour toute autre livraison ou travail et rend toute autre facture de SELECT MENUISERIE immédiatement exigible. Il nous confère en outre le droit de suspendre les travaux ou de résilier les marchés en cours pour ce qui reste à consentir.

RESERVE DE PROPRIETE SELECT MENUISERIE : se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques est à charge de l'acheteur. Les acomptes versés seront conservés pour couvrir l'indemnité forfaitaire et les pertes éventuelles à la revente, en cas d'annulation.